

Date	Approbation EEIA Philippe BOSQ	Approbation EEIA Frédéric QUINONERO	Diffusion
04 SEPTEMBRE 2017			Personnel EEIA Personnel d'Appoint
MQ17-04_EEIA_REGLES D'OR SECURITE.doc			

REGLES D'OR de La Sécurité

EEIA

**VOUS ETES L'ACTEUR LE PLUS IMPORTANT
DE VOTRE SECURITE**



E.E.I.A Industries

Parc d'Activités Horizon Sud – Rue Pierre Lépine - 34110 Frontignan

☎ +33 (0) 4. 67.51.86.50 - Fax : +33 (0) 4. 67. 51.86.53

www.eeia.fr

MQ17-04_EEIA_REGLES D'OR SECURITE.doc

MISE EN ŒUVRE SUR LES CHANTIERS

6 QUESTIONS A SE POSER :

1_MON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EST-IL SANS DANGER ?

2_MES OUTILS ET MES EPI SONT-ILS EN ETAT ?

3_MES OUTILS ET MES EPI SONT-ILS EN ADAPTES ?

4_EST-CE QUE J'EVOLUE EN SECURITE SUR LES ACCES A MON POSTE DE TRAVAIL ?

5_SUIS GENERATEUR DE RISQUES POUR LES AUTRES ?

6_LES AUTRES ME METTENT-ILS OU SE METTENT-ILS EN DANGER ?



E.E.I.A Industries

Parc d'Activités Horizon Sud – Rue Pierre Lépine - 34110 Frontignan

☎ +33 (0) 4. 67.51.86.50 - Fax : +33 (0) 4. 67. 51.86.53

www.eeia.fr

MQ17-04_EEIA_REGLES D'OR SECURITE.doc

CIRCULATION et DEPLACEMENTS INTERIEURS

CIRCULATION DES PIETONS : Les piétons doivent emprunter les trottoirs ou le bord des routes ou les passages piétons balisés. Ils doivent être très vigilants lorsqu'ils traversent une route.

Lorsque l'on emprunte un escalier, il faut toujours avoir une main sur la rampe afin de pouvoir se rattraper en cas de chute.

CIRCULATION DES VEHICULES ET ENGIN : Les règles du Code de la route sont applicables sur le site. La vitesse est limitée (Panneaux Indicatifs sur chaque Site) La conduite des chariots automoteurs n'est confiée qu'à des conducteurs ayant une autorisation du chef d'établissement.

Ces conducteurs satisfont aux examens physiques et d'aptitude à la conduite (CACES) et connaissent parfaitement la manœuvre et les possibilités des engins.

Le transport de personnes au moyen d'un chariot automoteur est rigoureusement interdit.

Aucun véhicule ne peut pénétrer en zone ATEX (ATmosphères EXplosives) excepté lors d'une procédure ATEX.

USAGE DES TELEPHONES PORTABLES

Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables personnels sont interdits. Seuls sont acceptés sur le site les portables ATEX (chaque portable doit être validé par le responsable électrique ou le responsable sécurité).

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

PROTEGER : S'abstenir de bouger ou de déplacer le blessé sauf si celui-ci est menacé par un danger immédiat (feu, risque d'explosion, d'asphyxie, d'intoxication, d'éboulement, etc.)

ALERTER : Prévenir le plus vite possible les secours ou un responsable de l'usine et/ou un Sauveteur Secouriste du Travail en fonction de la gravité de l'accident.

SECOURIR : Si les soins nécessaires dépassent les compétences des secouristes, les pompiers sont immédiatement appelés en composant le 0 puis le **18**. Rester à côté de la victime en attendant l'arrivée des secours et envoyer une personne à l'entrée de l'usine pour guider les secours



DANGERS LIES AUX PRODUITS CHIMIQUES

Nouveaux pictogrammes de dangers (Règlement CE n° 1272/2008 du 16 déc. 2008)

Symbole	Signification	Commentaires
	Danger d'explosion	Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
	Danger d'incendie	Ces produits peuvent s'enflammer, suivant le cas : - au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique... ; - sous l'effet de la chaleur, de frottements... ; - au contact de l'air ; - au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (<i>certain gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie – flamme, étincelle...</i>).
	Produits comburants	Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables. On les appelle des produits comburants.
	Gaz sous pression	Ces produits sont des gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur : il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous. Les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelés brûlures et blessures cryogéniques.
	Danger de corrosion	Ces produits sont corrosifs suivant le cas : - ils attaquent ou détruisent les métaux ; - ils peuvent ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.
	Danger de toxicité aiguë	Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.

	Dangers pour la santé	<p>Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits cancérogènes : ils peuvent provoquer le cancer ; - Produits mutagènes : ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (<i>enfants, petits-enfants...</i>) ; - Produits toxiques pour la reproduction : ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître ; - Produits qui peuvent modifier le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux... Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si l'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises ; - Produits qui peuvent entraîner de graves effets sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires (<i>après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit</i>) ; - Produits qui peuvent provoquer des allergies respiratoires (<i>asthme, par exemple</i>).
	Dangers sur la santé	<p>Ces produits chimiques ont un ou plusieurs effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ils empoisonnent à forte dose ; - ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ; - ils peuvent provoquer des allergies cutanées (<i>eczémas</i>) ; - ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges.
	Dangers pour l'environnement	<p>Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (<i>poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...</i>).</p>

AMIANTE



L'amiante est un matériau très dangereux pour la santé humaine. L'inhalation de fibres d'amiante est source de maladies pulmonaires (asbestose, mésothéliome, cancer de la plèvre)

Il est important de suivre les consignes de Sécurité

Porter les EPI Adaptés

E.E.I.A Industries

Parc d'Activités Horizon Sud – Rue Pierre Lépine - 34110 Frontignan

☎ +33 (0) 4. 67.51.86.50 - Fax : +33 (0) 4. 67. 51.86.53

www.eeia.fr

MQ17-04_EEIA_REGLES D'OR SECURITE.doc

PANNEAUX DE SIGNALISATION DE RISQUES OU DE DANGERS

Symbole	Signification	Symbole	Signification
	Signalisation de risque ou de danger (bandes jaunes et noires)		Risque biologique
	Emplacement où une atmosphère explosive peut se présenter		Basses températures
	Matières inflammables ou haute température		Matières nocives ou irritantes
	Matières explosives risques d'explosion		Trébuchements
	Matières toxiques		Chute avec dénivellation
	Matières corrosives		Véhicule de manutention
	Matières radioactives radiations ionisantes		Charges suspendues
	Danger électrique		Danger général
	Rayonnement laser		Matières comburantes
	Radiations non ionisantes		Champ magnétique important

PANNEAUX D'INTERDICTION

Symbole	Signification	Symbole	Signification
	Défense de fumer		Eau non potable
	Flamme nue interdite et défense de fumer		Entrée interdite aux personnes non autorisées
	Interdit aux piétons		Interdit aux véhicules de manutention
	Défense d'éteindre avec de l'eau		Ne pas toucher

PANNEAUX DE SECOURS EQUIPEMENT LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Symbole	Signification
	Douche de sécurité
	Rinçage des yeux
	Téléphone pour le sauvetage et premiers secours
	Civière
	Premiers secours
	Sortie de secours

Symbole	Signification
	Extincteur
	Téléphone pour la lutte contre l'incendie
	Echelle
	Lance à incendie

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Le personnel témoin ou responsable d'un feu ou d'une fuite de liquide ou de gaz doit :

ALERTER : Donner l'alarme à la salle de contrôle ou au bureau technique de l'usine ou à l'accueil ou au poste de garde. Appeler les pompiers si nécessaire.

LUTTER : Attaquer le feu : s'il n'y a pas de danger, intervenir immédiatement avec RIA ou extincteur en attendant l'arrivée d'aide.

EVACUER : Si l'incendie n'est pas maîtrisé, évacuer.

POUR APPELER LES POMPIERS

Alerter les pompiers en composant le 0 puis le 18

Ne jamais raccrocher le premier.



ATTITUDE À TENIR EN CAS D'ALERTE INCENDIE

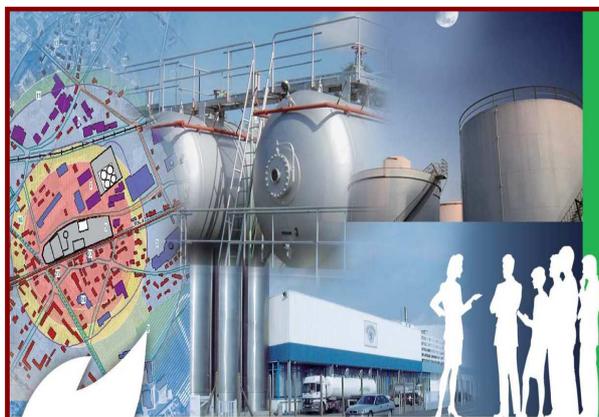
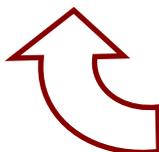
- Suspendre tout travail dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
- Arrêter immédiatement, si l'autorisation a été donnée, le prélèvement d'eau sur le réseau d'incendie et fermer la vanne du réseau.
- Stopper les engins et véhicules à moteur et les ranger de manière à ne pas entraver la circulation et la mise en place des moyens d'intervention.
- Se grouper au point de rassemblement (bâtiment administratif)
- Ne reprendre le travail qu'après confirmation de la fin de l'alerte donnée par un responsable.

PLAN de PREVENTION

Elaboration en commun entre l'**E**ntreprise **U**tilisatrice et toutes les **E**ntreprises **E**xtérieures



Organiser la
Prévention pour la
Protection du
Personnel



Prévenir les Risques
d'Interférence entre
les Activités, les
Installations et les
Matériels

E.E.I.A Industries

Parc d'Activités Horizon Sud – Rue Pierre Lépine - 34110 Frontignan

☎ +33 (0) 4. 67.51.86.50 - Fax : +33 (0) 4. 67. 51.86.53

www.eeia.fr

MQ17-04_EEIA_REGLES D'OR SECURITE.doc

PERMIS de TRAVAIL

**PERMIS DE TRAVAIL
OBLIGATOIRE**

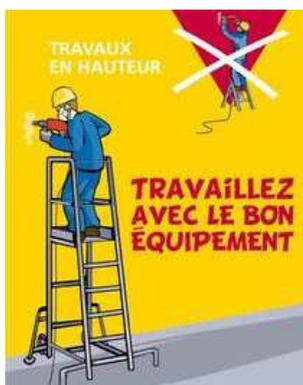
~~PAS DE PERMIS
DE TRAVAIL~~

=

~~PAS DE TRAVAIL~~

Le **PERMIS DE TRAVAIL** est **Obligatoire**
Il est toujours présent sur les lieux de Travail
Il est Connu et Compris par tout le personnel concerné
Il vient en complément du Plan de Prévention

TRAVAUX EN HAUTEUR



Travail sur Echelle ou Escabeau INTERDIT, Uniquement comme Moyen d'Accès, Utilisation de plate-forme fixe équipée de rambardes de sécurité ou de mains courantes

Utiliser les EPI Adéquats (Harnais, Longes, Antichute)

Baliser Parfaitement la Zone de Travail

Personnel Formé et compétent

Ne pas monter sur un échafaudage si celui-ci n'est pas réceptionné en conformité par un Établissement compétent



E.E.I.A Industries

Parc d'Activités Horizon Sud – Rue Pierre Lépine - 34110 Frontignan

☎ +33 (0) 4. 67.51.86.50 - Fax : +33 (0) 4. 67. 51.86.53

www.eeia.fr

MQ17-04_EEIA_REGLES D'OR SECURITE.doc

LES EPI (Equipements de Protection Individuelle)

Les **Équipements de Protection Individuelle** sont des dispositifs ou moyens destinés à protéger une personne contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ainsi que sa santé.

Symbole	Signification
	Protection obligatoire de la vue
	Protection obligatoire de la tête
	Protection obligatoire de l'ouïe
	Protection obligatoire des voies respiratoires
	Protection obligatoire des pieds
	Protection obligatoire des mains
	Protection obligatoire du corps
	Protection obligatoire du visage
	Protection individuelle obligatoire contre les chutes
	Passage obligatoire pour piétons
	Obligation générale

PORT E.P.I. OBLIGATOIRE



TRAVAUX EN ESPACES CONFINES

Un espace confiné est défini comme un lieu totalement ou partiellement fermé. Ces lieux ne sont ni conçus, ni construits pour être occupés par des personnes.

Néanmoins, la présence de salariés peut être nécessaire occasionnellement pour effectuer des travaux de maintenance, d'entretien ou d'inspection.



A l'intérieur de ces espaces fermés, l'atmosphère peut présenter des risques pour la santé et la sécurité des personnes susceptibles d'y pénétrer :

- ⚠ ventilation insuffisante ;
- ⚠ mauvaise conception ou emplacement de l'ouvrage ;
- ⚠ manque d'oxygène ;
- ⚠ présence de gaz emprisonnés dans des poches, tels que l'hydrogène sulfuré, le monoxyde de carbone, etc.

Pour les éviter, il est donc capital d'identifier ces espaces dans le cadre d'une campagne de prévention et d'y signaler à l'entrée des mesures de sécurité à observer.

- ⚠ Obtenir le **Permis de Travail** (Consignation, Rinçage, Dégazage...) et le **Permis de Pénétrer**
- ⚠ Effectuer régulièrement un Contrôle d'atmosphère
- ⚠ Avoir les outils et une installation électrique adaptés
- ⚠ Mettre en place une **surveillance extérieure Permanente** (Sentinelle), pour contrôler les entrées, donner rapidement l'alerte en cas d'accident dans la capacité et alerter en cas d'accident à l'extérieur.



TRAVAUX A CHAUD

TRAVAUX PAR POINT CHAUD INTERDITS SANS PERMIS DE FEU

Pour Tout Travaux à chaud :

- ✚ Avoir un **Permis de Travail** et Un **Permis de Feu**
- ✚ Effectuer des Mesures d'Explosivité
- ✚ Balisage de la Zone de Travail
- ✚ Pose d'écrans pare étincelles
- ✚ Port des EPI adéquats
- ✚ Moyens d'extinction appropriés

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Il est important pour préserver l'environnement et une ambiance de travail toujours propre de prendre les précautions qui s'imposent en matière de gestion des déchets, chez EEIA et aussi chez nos clients industriels.

REGLES GENERALES

- ✚ Ne jeter pas vos détritrus n'importe où
- ✚ Participer au tri des déchets
- ✚ Ne jetez rien dans les égouts
- ✚ Evitez tout épandage de produit sur le sol



TRI DES DECHETS PAR CATEGORIES

- ✚ Respecter l'Etiquetage des Bennes
- ✚ Se débarrasser des déchets dans les bennes appropriées
- ✚ Demander pour les Produits non identifiés